

# Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

**düring ag**

**durgol® swiss vapura**

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1	Nom du produit:	durgol® swiss vapura
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:	Détartrant spécial
1.3	Fabricant:	düring ag Brunnenwiesenstrasse 14 CH-8108 Dällikon
1.4	Téléphone/Informations techniques:	+41 44 847 27 47 Lun-Ven: 8:00-12:00 et 13:30-16:30 (Ven.-16:00)
	Page d'accueil:	www.duringag.ch
	Fax:	+41 44 844 38 90
	Adresse e-mail:	info@duringag.ch
1.5	Distributeur/Importateur:	düring trade gmbh Bösendorferstrasse 7 AT-1010 Wien
	Téléphone:	+41 44 847 27 47 Lun-Ven: 8:00-12:00 et 13:30-16:30 (Ven.-16:00)
1.6	Numéro de d'appel d'urgence:	
	Centre suisse d'information toxicologique, Zurich	145 ou +41 44 251 51 51
	Centre d'urgence Poison de la Charité - Université de la médecine, de Berlin	+49 30 306 867 90

## 2. Identification des dangers potentiels

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange selon la directive 67/548/CÉE et 1999/45/CE:  
**Le produit est une préparation dangereuse et doit être étiqueté.**
- 2.2 Des éléments d'étiquetage conformément à l'annexe II de la directive 67/548/CÉE et 1999/45/CE:

Symbole de danger:



**Xi / Irritant**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Contient: **De l'acide phosphorique et de l'acide chlorhydrique**

- 2.3 Avertissements de danger selon la directive 67/548/CÉE annexe III (phrases R):  
**R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.**
- 2.4 Consignes de sécurité conformément à la directive 67/548/CÉE annexe IV (phrases S):
- |               |  |
|---------------|--|
| <b>S2</b>     | Conserver hors de la portée des enfants.   |
| <b>S24/25</b> | Éviter le contact avec la peau et les yeux.  |
| <b>S26</b>    | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| <b>S28.1</b>  | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.                         |
| <b>S46</b>    | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.              |

# Fiche de données de sécurité

dürring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 2. Continuation

2.5 Classification de la substance ou le mélange conformément au règlement (CE) No. 1272/2008, l'annexe VII:

**Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319**

2.6 Des éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008, annexe VII:

Icône:



SGH07

Mention d'avertissement: **Attention**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Contient: **De l'acide phosphorique et de l'acide chlorhydrique**

2.7 Avertissements de danger selon le SGH/règlement (CE) No. 1272/2008 (phrases H):

Risques pour la santé:

**H315** Provoque une irritation cutanée.

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

2.8 Précautions de sécurité selon GHS/règlement (CE) No. 1272/2008 (phrases P):

Général:

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

**P280** Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Réaction:

**P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P332+P313** En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 3. Composition/Informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique:

Le produit est un mélange aqueux avec des acides minéraux, qui sont dans les concentrations existantes légèrement dangereux.

3.2 Ingrédients dangereux:

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Nom de la substance	Teneur
7664-38-2	231-633-2	015-011-00-6	L'acide phosphorique  C, R34  Skin Corr. 1B, H314	< 20%
7647-01-0	231-595-7	017-002-01-X	L'acide chlorhydrique  C, R34, R37  Skin Corr. 1B, H314  STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	< 2%

Informations supplémentaires:

Le libellé des phrases de risque sont énumérés à l'article 16.3

# Fiche de données de sécurité

düring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 4. Premiers secours

### 4.1 Informations générales:

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin/le service médical. Montrer cette fiche ou l'étiquette.

### 4.2 Après inhalation:

Si la vapeur ou de brouillard a été inhalé, respirer l'air frais. En cas d'irritation du système respiratoire, consulter un médecin.

### 4.3 Après contact avec la peau:

Laver la peau affectée avec du savon et beaucoup d'eau.

### 4.4 Après contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact. Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes avec beaucoup d'eau. Si nécessaire, consulter un ophtalmologiste.

### 4.5 Après ingestion:

Bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau et boire beaucoup d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone et de poudre.

Non appropriés d'extinction:

Jet d'eau.

### 5.2 Risques spécifiques posés par la substance ou du mélange:

Le produit n'est pas inflammable. Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène (Risque d'explosion).

### 5.3 Conseils pour lutte contre l'incendie:

Rester dans la zone de danger uniquement avec des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les emballages en voie de disparition ou conteneurs avec de l'eau pulvérisée et, si possible, les éloigner de la zone de danger. Empêcher la pénétration de l'eau d'extinction dans les eaux de surface ou souterraines.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, de protection matériel et les procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Évitez la peau et contact avec les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher la pénétration des quantités de produits et de grande de l'eau de lavage contaminée dans l'eau et le sol. Confiner avec du sable ou un matériau similaire. Recueillir le produit mécaniquement et le remplir à bord de navires marqués. Couverture drains pour empêcher l'entrée du produit dans la canalisation, si nécessaire.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Pomper de grandes quantités de produit. Ramasser les résidus avec des matériaux absorbants (sable, sciure de bois etc), le recueillir dans des récipients appropriés et mettre au rebut conformément aux prescriptions légales. Diluer petites quantités déversées (jusqu'à env. 1 litre) avec beaucoup d'eau et jeter dans les égouts.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Respecter les mesures de protection dans les sections 7., 8. et 13.

# Fiche de données de sécurité

düring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour la manutention en toute sécurité:

**Ne pas laisser les récipients ouverts. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter la formation d'aérosols.**

Mesures de protection contre les incendies et les explosions:

**Le produit n'est pas inflammable et non explosif.**

Mesures d'hygiène générales:

**Dans les zones où les gens travaillent avec le produit, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après utilisation.**

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités:

Informations sur les conditions de stockage:

**Entreposer le produit dans son contenant original hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec des médicaments, aliments, boissons ou les aliments.**

Classe de stockage: 8B (VCI) Matières corrosives, non-inflammables.

Les conditions de stockage recommandées: 5 - 30°C

Durabilité: Au moins 3 ans

7.3 Utilisation finale particulière:

**Détartrant spécial pour les fers à vapeur et nettoyeurs à vapeur. Des informations supplémentaires, s'il vous plaît se référer à l'étiquette ou notre site Web à: [www.duringag.ch](http://www.duringag.ch)**

## 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle:

8.1.1.1 Nom de la substance: L'acide phosphorique

No.-CAS: 7664-38-2 No.-CE: 231-633-2 No.-Index: 015-011-00-6

Spécifications: TRGS 900 - AGW (Valeurs limites d'air sur le lieu de travail; Statut 13/09/2012)

AGW: - ml/m<sup>3</sup> (ppm) 2 E mg/m<sup>3</sup>

Catégorie maximale de limitation: 2(I)

Remarques: DFG, UE, AGS, Y

**Y = Ce sont les substances pour lesquelles un risque de dommages fœtaux dans l'AGW (valeurs limites d'air sur le lieu de travail) et BGW (valeurs limites biologiques) ne doivent pas être craint.**

Spécifications: 2000/39/CE

STEL (Valeur à court terme): - ml/m<sup>3</sup> (ppm) 2 mg/m<sup>3</sup>

**Dans une période de 15 minutes, le seuil de concentration à ne pas dépasser.**

8h TWA (Valeur à long terme): - ml/m<sup>3</sup> (ppm) 1 mg/m<sup>3</sup>

D'autres limites:

Valeurs DNEL: 2.92 mg/m<sup>3</sup> Travailleurs, l'exposition prolongée par inhalation

0.73 mg/m<sup>3</sup> Population, exposition à long terme, l'inhalation

Valeurs PNEC: Donnée non disponible

Valeurs NOAEL/NOAEC: 876 mg/m<sup>3</sup> basée sur AF 300

438 mg/m<sup>3</sup> basée sur AF 600

Notes et commentaires:

**Aucun**

# Fiche de données de sécurité

dürring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 8. Continuation

8.1.1.2 <b>Nom de la substance:</b>	L'acide chlorhydrique		
No.-CAS: 7647-01-0	No.-CE: 231-595-7	No.-Index: 017-002-01-X	
Spécifications:	TRGS 900 - AGW (Valeurs limites d'air sur le lieu de travail; Statut 13/09/2012)		
AGW:	2 ml/m <sup>3</sup> (ppm)	3	mg/m <sup>3</sup>
Catégorie maximale de limitation:	2(I)		
Remarques:	DFG, UE, Y		
	Y = Ce sont les substances pour lesquelles un risque de dommages fœtaux dans l'AGW (valeurs limites d'air sur le lieu de travail) et BGW (valeurs limites biologiques) ne doivent pas être craint.		
Spécifications:	2000/39/CE		
STEL (Valeur à court terme):	10 ml/m <sup>3</sup> (ppm)	15	mg/m <sup>3</sup>
	Dans une période de 15 minutes, le seuil de concentration à ne pas dépasser.		
8h TWA (Valeur à long terme):	5 ml/m <sup>3</sup> (ppm)	8	mg/m <sup>3</sup>
D'autres limites:			
Valeurs DNEL:	15 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs, exposition à court terme, l'inhalation	
	8 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs, l'exposition prolongée par inhalation	
Valeurs PNEC:	36 µg/l	(D'eau douce)	
	36 µg/l	(L'eau de mer)	
	36 µg/l	(Les stations d'épuration)	
	45 µg/l	(Communiqué sporadique)	
Valeurs NOAEL/NOAEC:	Donnée non disponible		
Notes et commentaires:			

### Aucun

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôles techniques appropriés:

Les mesures techniques ne sont pas nécessaires pour l'application du produit.

8.2.2 Mesures de protection individuelle/Equipement de protection:

Protection des yeux/du visage:



Une protection spéciale des yeux / du visage n'est pas nécessaire. Un contact visuel direct avec le produit devrait être évité.

Protection de la peau:

Gants:



Une protection spéciale de la peau n'est pas nécessaire. Un contact direct de la peau avec le produit devrait être évité.

Protection du corps:



Un équipement de protection spécial n'est pas nécessaire.

Protection respiratoire:



Lorsqu'il est utilisé selon les directives, un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire.

# Fiche de données de sécurité

dürring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## durgol® swiss vapura

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide		
Couleur:	Incolore		
Odeur:	Faible, caractéristique		
Valeur du pH [20°C] non dilué:	approx. 0.6		DIN 19268
Point de fusion/point de congélation:	approx. 0	°C	Selon Tottoli
Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition:	approx. 100	°C	DIN 38404 C4-2
Point d'éclair:	Inapplicable		
Inflammabilité:	Le produit n'est pas inflammable ou explosif.		
Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité:	Inapplicable		
Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité:	Inapplicable		
Pression de vapeur [50°C]:	120.0	hPa	Calculé
Densité relative [20°C]:	1.06	g/cm <sup>3</sup>	DIN 51 757 D
Hydrosolubilité:	Le produit est complètement miscible.		
Viscosité dynamique [25°C]:	2.80	cP (mPa s)	DIN 53 221
Viscosité cinématique [25°C]:	2.64	cSt	Calculé
Teneur en COV:	Inapplicable		

#### 9.2 Information supplémentaire: Donnée non disponible.

### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité:

Réagit avec les oxydants forts et les bases sous la génération de chaleur intense. Réagit rapidement avec des carbonates pour former du dioxyde de carbone.

#### 10.2 Stabilité chimique:

Aux termes des conditions ambiantes (température ambiante), le produit est chimiquement stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Lorsqu'il est utilisé selon les instructions pas de réactions dangereuses sont attendues.

#### 10.4 Conditions à éviter:

Le produit ne doit pas être utilisé en combinaison avec un autre produit nettoyant/détartrant.

#### 10.5 Matières incompatibles:

Labiles en milieu acide des résines (POM), inférieure en acier inoxydable, mince/endommagé chromage, d'argent et le marbre sont attaqués.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dans des conditions normales, les produits de décomposition dangereux ne sont pas prévus. Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène (Risque d'explosion).

# Fiche de données de sécurité

düring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

**durgol® swiss vapura**

Date d'impression: 12.12.13

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 11. Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Il n'y avait pas des résultats toxicologiques sur le produit/mélange.

11.2 Toxicité aiguë:

11.2.1 **Nom de la substance:** L'acide phosphorique

No.-CAS: 7664-38-2 No.-CE: 231-633-2 No.-Index: 015-011-00-6

Toxicité aiguë:

Les valeurs de toxicité:

LD50 (oral, rat), 1530 mg/kg (IUCLID)

LC50 (1) (inhalation, lapin), 1.69 mg/l (IUCLID)

LD50 (dermique, lapin), 2740 mg/kg (IUCLID)

Effets irritants:

Peau (lapin), 404 de l'OCDE (2.5%), aucune irritation de la peau (IUCLID)

Peau (lapin), 24h (80%), irritation sévère de la peau (IUCLID)

Yeux (lapin), 405 de l'OCDE (10% et 17%), pas d'irritation des yeux (IUCLID)

Effet corrosif:

Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses (méthode conventionnelle).

Effets sensibilisants:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle). Jusqu'à présent, aucun effet de sensibilisation sont connus.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Donnée non disponible

Cancérogénicité:

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction.

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Donnée non disponible

Danger par aspiration:

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé:

Inhalation:

Inhalation (aérosols) peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Ingestion:

Causes troubles gastro-intestinaux et une irritation des muqueuses. Dans les cas graves, formation possible de nécrose de coagulation.

Peau:

Provoque des brûlures à la peau et les muqueuses.

Yeux:

Le contact visuel direct peut causer des brûlures.

# Fiche de données de sécurité

dürring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 11. Continuation

11.2.2 **Nom de la substance:** L'acide chlorhydrique  
**No.-CAS:** 7647-01-0 **No.-CE:** 231-595-7 **No.-Index:** 017-002-01-X

Toxicité aiguë:

Les valeurs de toxicité:

LD50 (oral, rat), 700 mg/kg (IUCLID)

LD50 (oral, lapin), 900 mg/kg (IUCLID)

LC50 (1h) (inhalation, rat), 3124 mg/l (IUCLID)

LD50 (dermique, lapin), > 5010 mg/kg (IUCLID)

Effets irritants:

Peau (lapin), 0.5 ml (1%) jour pendant 5 jours, aucune irritation de la peau (IUCLID)

Peau (lapin), 0.5 ml (3.3%) jour pendant 5 jours, une grave irritation cutanée (IUCLID)

Yeux (lapin), 0.1 ml (0.33%) 48h, pas d'irritation des yeux (IUCLID)

Yeux (lapin), 0.1 ml (3.3%) 48h, une légère irritation oculaire (IUCLID)

Effet corrosif:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Effets sensibilisants:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle). Jusqu'à présent, aucun effet de sensibilisation sont connus.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Donnée non disponible

Cancérogénicité:

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction.

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Donnée non disponible

Danger par aspiration:

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé:

Inhalation:

Inhalation (aérosols) peuvent conduire à des effets caustiques dans les voies respiratoires supérieures.

Ingestion:

Causes troubles gastro-intestinaux et une irritation des muqueuses. Dans les cas graves, formation possible de nécrose de coagulation.

Peau:

Provoque des brûlures à la peau et les muqueuses.

Yeux:

Le contact visuel direct peut causer des brûlures.

# Fiche de données de sécurité

düring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 11. Continuation

### 11.2.3 Signes et Symptomes d'une Exposition:

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau. Les symptômes et les indices de l'empoisonnement sont: sensation de brûlure, toux, asthmatiforme, laryngite, insuffisance respiratoire, migraine, nausée, vomissements, L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: spasme, inflammation et oedème des bronches, spasme, inflammation et oedème du larynx, L'aspiration ou l'inhalation peut causer une pneumonie chimique.

### 11.3 Information supplémentaire:

RTECS: donnée non disponible

Les informations/valeurs sont valables pour les substances pures et non pour le mélange (produit).

## 12. Informations Écologiques

### 12.1 Toxicité aquatique:

#### 12.1.1 Nom de la substance: L'acide phosphorique

No.-CAS: 7664-38-2 No.-CE: 231-633-2 No.-Index: 015-011-00-6

Les valeurs de toxicité:

Toxicité aiguë pour le poisson:

Lepomis macrochirus (crapet arlequin); statique (96h); 70.3 mg/l, une mortalité de 50% à un pH de 3 à 3.5; LD50 dose équivalente; effets sublétaux, même à des pH plus élevés (IUCLID)

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques:

Daphnia magna; EC50 (12h); > 29 mg/l; mortalité de 50% à pH 4.6; LD50 dose équivalente (IUCLID)

Daphnia pulex; EC50 (12h); mortalité de 50% à pH 4.1; LD50 dose équivalente (IUCLID)

Toxicité pour les plantes aquatiques, par exemple Les algues:

Donnée non disponible

Toxicité pour les micro-organismes, par exemple bactéries:

Station d'épuration, Boues activées (anaérobie); EC50 (24h); 270 mg/l; pH 2.8 (IUCLID)

Toxicité chronique pour le poisson:

Donnée non disponible

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Donnée non disponible

#### 12.1.2 Nom de la substance: L'acide chlorhydrique

No.-CAS: 7647-01-0 No.-CE: 231-595-7 No.-Index: 017-002-01-X

Les valeurs de toxicité:

Toxicité aiguë pour le poisson:

Leuciscus idus (Ide mélande); LC50 (48h); 862 mg/l (IUCLID)

Gambusia affinis (Gambusie); LC50 (96h); 282 mg/l (IUCLID)

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques:

Daphnia magna; LC80 (72h); 56 mg/l (IUCLID)

Toxicité pour les plantes aquatiques, par exemple Les algues:

Donnée non disponible

Toxicité pour les micro-organismes, par exemple bactéries:

Donnée non disponible

Toxicité chronique pour le poisson:

Donnée non disponible

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

düring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 12. Continuation

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Les agents de surface contenus dans ce produit sont conformes aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) No. 648/2004 relatif aux détergents.

DOC-Élimination: Pas déterminé

Minéralisation: Pas déterminé

La biodégradabilité de ce produit n'a aucune pertinence théorique parce que le contenu organique dégradable est inférieure à 0,1%.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes:

Donnée non disponible

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Selon l'ordonnance sur les déchets catalogue 2001/118/CE (AVV) les restes de produit/produit ne sont pas classés comme déchets dangereux. Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être enlevés en conformité avec les réglementations locales.

#### 13.1.1 Produit:

Code de déchet selon le Catalogue 2001/118/CE règlement (AVV):

**20 01 30**

**Détergent**

Recommandation:

Le nombre de déchets correcte du code doit être déterminée conformément à l'éliminateur des déchets local.

#### 13.1.2 Emballage:

Les matériaux d'emballage:

**PET (bouteilles); Papier (Suremballage)**

Emballages contaminés:

**Vides, pas séchés contenant doivent être éliminés comme des conteneurs de résidus nocifs.**

Code de déchet selon le Catalogue 2001/118/CE règlement (AVV):

**15 01 02**

**Emballages en plastique**

Nettoyé emballage:

**Emballage par contaminée ou nettoyé peut être recyclé.**

Produit de nettoyage recommandé:

**Eau**

# Fiche de données de sécurité

düring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## durgol® swiss vapura

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Informations générales:

Le produit (mélange/préparation) ci-dessous, dans ses unités de négociation, les quantités limites de l'ADR. Des quantités importantes de la mission comme dangereux ne seront pas donnés.

14.2 Numéro ONU (ADR / RID, IMDG, IATA): 3264

#### 14.3 Nom de l'ONU pour l'expédition:

ADR/RID: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Cont. acide phosphorique et l'acide chlorhydrique)

IMDG, IATA: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (CONT. PHOSPHORIC ACID AND HYDROCHLORIC ACID)

#### Règlement type ONU:

UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONT. ACIDE PHOSPHORIQUE ET L'ACIDE CHLORHYDRIQUE), 8, III, (E)

#### 14.4 Transport Classe de danger et l'étiquetage des transports:

Classe (ADR / RID, IMDG, IATA):

8

Matières corrosives



Code de classification (ADR):

C1

14.5 Le groupe d'emballage (ADR / RID, IMDG, IATA):

III

14.6 Catégorie de transport (ADR):

3

Quantité maximale totale par unité de transport (ADR):

1000 kg

Quantité limitée et qui sont exemptées (ADR):

5 L (22 L montant équivalent)

#### 14.7 Risques environnementaux:

ADR/RID:

Aucun

IMDG Polluant marin:

Aucun

#### 14.8 Précautions particulières pour l'utilisateur:

Ems-No.:

F-A, S-B

Hazchem Code:

2Z

Danger pas. (Kemler):

80

Substance corrosive ou légèrement corrosive

Code de restriction en tunnels:

E

#### 14.9 Information supplémentaire:

Les informations ci-dessus sont basées sur les règles de l'ADR 2013, le code IMDG 2013 (modification 36-12) et l'IATA 2013 (54.). Des précautions supplémentaires pour l'utilisateur: Voir aussi la section 6. et 8.

### 15. Informations sur la réglementation

#### 15.1 Consignes de sécurité, de santé et de l'environnement ou une législation spécifique pour la substance ou du mélange:

Le produit est classé comme dangereux ou dangereux au sens des directives 1999/45/CE et les règlements (classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses), 67/548/CÉE (emballage et réglementation sur l'étiquetage) et (CE) 648/2004 (détergent) . Les règles désignées sera remplacé le 1er Juin 2015 par le règlement CLP (CE) 1272/2008 dans le cadre du SGH.

#### 15.2 Législation de l'UE:

Règlement (CE) No. 2037/2000 (Des substances qui appauvrissent la couche d'ozone):

Inapplicable

Règlement (CE) No. 850/2004 (Les polluants organiques persistants):

Inapplicable

# Fiche de données de sécurité

düring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 15. Continuation

Règlement (CE) No. 689/2008 (Exportations et importations de produits chimiques dangereux):

**Inapplicable**

Règlement (CE) No. 648/2004 (Détergents):

**Le produit (mélange/préparation) répond aux critères fixés dans le règlement (CE) No. 648/2004.**

Restrictions énoncées dans le titre III du règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH):

**Inapplicable**

15.3 La réglementation nationale:

VwVwS de pollution des eaux de classe selon, annexe 4:

**1 (faiblement polluant l'eau)**

Règlement sur les solvants (31. BImSchV):

Teneur en COV: **Inapplicable**

Ordonnance incidents dangereux (12. BImSchV):

**Inapplicable**

Instructions techniques sur la qualité de l'air (TA-Luft, Allemagne):

**Inapplicable**

Référence aux règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS):

**TRGS 900 (Limites d'exposition professionnelle)**

15.4 La sécurité chimique:

**Le produit (mélange/préparation) n'est pas soumis à une évaluation de sécurité.**

## 16. Autres informations

16.1 Changements depuis la dernière version:

**Aucune**

Auteur de la feuille de données de sécurité:

**Dr. H. Hopfstock, Duering AG, Division R&D/QA, herbert.hopfstock@dueringag.ch**

16.2 Les sources littéraires et de données:

Règlement:

**Préparation de la directive 1999/45/CE, modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) No. 1907/2006.**

**Substances la directive 67/548/CÉE, modifiée en dernier lieu par la directive 2009/2/CE.**

**Le règlement REACH (CE) No. 1907/2006, modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) No. 253/2011.**

**Règlement CLP (CE) No. 1272/2008, tel que modifié par le règlement (CE) No. 790/2009.**

**Directives 2000/39/CE AGW du 8 Juin 2000; 2006/15/CE du 7 Février 2006 et 2009/161/CE du 17 Décembre 2009.**

Internet:

**<http://esis.jrc.ec.europa.eu>**

**<http://www.bag.admin.ch/>**

16.3 Avertissements de danger qui sont visées à l'article 2. et 3.:

Conformément à la directive 67/548/CÉE et 1999/45/CE Directive sur les préparations dangereuses:

**R34 Provoque des brûlures.**

**R37 Irritant pour les voies respiratoires.**

# Fiche de données de sécurité

düring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 16. Continuation

Selon le règlement CLP (CE) No 1272/2008:

Skin Corr. 1B; H314; Corrosion de la peau; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

STOT SE 3; H335; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3; Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3, H412; Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3; Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

16.4 Méthodes conformément à l'article 9 du règlement (CE) No 1272/2008 de l'évaluation des données à des fins de classification:

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008, annexe VII (Table de conversion).

16.5 Autres informations relatives au produit:

**Aucune**

16.6 Abréviations utilisées:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AF	Overall assessment factor (Facteur d'évaluation globale)
AGS	Ausschuss für Gefahrstoffe (Comité sur les substances dangereuses)
AGW	Limites d'exposition professionnelle, LEP
BImSchV	Ordonnance d'application de la loi sur la pollution fédérale de lutte
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage (règlement)
DFG	Fondation allemande de recherche
DIN	Normes de l'Institut allemand de normalisation
DNEL	Derived No Effect Level (Dérivé concentration à laquelle aucun effet indésirable ne se produit)
DOC	Le carbone organique dissous
EC	Concentration efficace
EG	Communauté européenne (CE)
EWG	Communauté économique européenne (CÉE)
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
HD-PE	Polyéthylène haute densité, thermoplastique
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	Maritime international des marchandises dangereuses - Règlement international pour le transport de marchandises dangereuses par mer
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
NIOSH	US National Institute for Occupational Safety & Health
NOAEL/NOAEC	No Observed Adverse Effect Level/Concentration
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistantes, bioaccumulables, toxiques
PET	Polyéthylène téréphtalate, thermoplastique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
POM	Polyoxyméthylène (polyacétal) thermoplastique

# Fiche de données de sécurité

dürring ag

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 11.12.13

Date d'impression: 12.12.13

**durgol® swiss vapura**

Révision: dsv\_2013\_V.2 fr

## 16. Continuation

REACH	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (règlement)
RID	Règles pour le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
RTECS	Registre des effets toxiques des substances chimiques
STEL	Short-Term Exposure Limit (Limite à courte terme)
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses
UN	Organisation des Nations Unies (ONU)
VCI	Association de l'Industrie Chimique (Allemagne)
VOC	Les composés organiques volatils
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
VwVwS	Règlement administratif sur les substances dangereuses pour l'eau (Allemagne)

Cette fiche de données de sécurité correspond à l'article 31 et l'annexe II du règlement REACH (CE) No 1907/2006 (tel que modifié par le règlement (UE) No 453/2010). Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent les exigences de sécurité des substances ou du produit (Mélange/Préparation), mais ils ne sont pas l'assurance de propriétés du produit et ne justifient pas une relation contractuelle légale.